



Dossier

MJAGBF : répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant

[pages 10-11]



[page 7]

Aidants & aidés

Apaiser les conflits grâce à la médiation



[pages 8-9]

Les associations familiales face au COVID





Noëlle Dombrowski,
Présidente de l'Udaf 76

Entre le moment où j'écris ces lignes mi-novembre et celui où ce journal vous parviendra, bien des choses pourront arriver ! Nous avons tenu à faire paraître ce bilan des mois écoulés pour resserrer des liens fragilisés par l'absence de rencontres, pour les personnels qui ne se croisent plus en raison du roulement d'occupation des locaux, nos associations qui ne peuvent plus les fréquenter et nos partenaires. Malgré les effets négatifs de la pandémie sur la santé, les études des plus jeunes, l'isolement des anciens et l'activité économique et culturelle, le premier confinement semble, avec le recul, avoir été mieux accepté que celui que nous vivons. Nécessitant une réorganisation pour maintenir l'accompagnement des personnes et des familles, il avait aussi généré de nouveaux réseaux d'entraide. Le déconfinement avait permis à l'Udaf de réouvrir l'accueil sur rendez-vous, relancer les visites à domicile, la production d'outils de communication, de procéder à son assemblée générale et à la désignation de ses représentants en CCAS. Des projets ont pu aboutir : l'expérimentation médiation aidants-aidés, le partenariat avec Pôle emploi... Nos associations ont pu elles aussi tenir leurs AG et renouer des contacts de proximité avec leurs adhérents.

Cependant les quotas d'occupation de salles ou leur fermeture ont rendu impossibles des ateliers, groupes de parole, activités de loisirs, privant adultes et enfants de leurs habitudes - et parfois uniques - occasions de rencontres qui procuraient détente, réconfort et rempart contre la solitude. Le retour du confinement renforce ces restrictions, aggrave des clivages économiques et territoriaux et crée des tensions. Angoissante pour tous, compliquée au quotidien pour beaucoup, la situation est devenue dramatique pour ceux qui sont privés de travail et de ressources. La colère exprimée avec force par certains fait écran à tous ceux qui subissent en silence la menace de précarité, qu'ils soient salariés en CDD ou intérimaires ou travailleurs indépendants. La fermeture contestée de lieux de culture et de convivialité - et pas seulement des bars ou restaurants - pose à tous la question : « Qu'est ce qui est essentiel ? » Pour nous, le maintien du lien social est fondamental, dans les limites qu'impose l'observation des règles sanitaires. Elles visent à protéger l'ensemble de la population, pas seulement les plus fragiles, d'un virus aux séquelles très pénalisantes, ce qui ménagera aussi les soignants surmenés. Soyons solidaires en les respectant et en confiant à nos gouvernants et élus le soin de veiller aux compensations nécessaires pour ceux qui souffrent de pertes importantes.

Observatoire régional des familles



Rôle des grands-parents dans la vie familiale : 809 familles normandes témoignent

Les résultats de l'enquête de l'Observatoire régional des familles sur « Le rôle des grands-parents dans la vie familiale » sont parus. Cette étude, menée par le réseau des Udaf dans le cadre d'une convention entre l'Unaf et la Cnaf, confirme la place importante qu'occupent les grands-parents, l'aide qu'ils apportent à leurs enfants par un soutien financier ou un service comme la garde des petits-enfants. Elle souligne l'écart entre les attentes de liens plus fréquents compromis par les distances (compensés en partie par les nouveaux moyens de communication) ou parfois la non disponibilité de grands-parents encore en activité professionnelle ou en charge de leurs propres parents très âgés. Ces constats interrogent à la fois la politique de la petite enfance, du grand âge et du recul de l'entrée en retraite.



Consultez les résultats de l'Observatoire régional sur notre site internet

JEUNES, VIE ACTIVE & AUTONOMIE



L'entrée dans la vie active et l'accès à l'autonomie sont des étapes cruciales pour la nouvelle génération, pleines de promesses, mais aussi d'instabilité, de doutes, de difficultés. Pour aider les jeunes à les affronter et à bien démarrer dans la vie, les parents sont leur premier soutien. Ce nouveau numéro de Réalités Familiales, préfacé par le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel Blanquer, donne la parole à une trentaine de contributeurs sur les grandes questions de l'autonomie des jeunes.

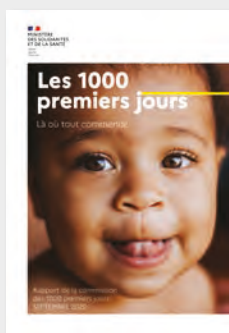
Réalités Familiales n° 130/131
Prix du numéro double : 10 € + 3,15 € de port
Pour le commander : realites.familiales@unaf.fr



Parentalité

Rapport des « 1000 premiers jours »

En jugeant fondamental de repenser les congés de naissance (congé maternité, congé parental, congé paternité), la commission d'experts des 1000 premiers jours présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik considère nécessaire la présence des parents durant la première année de l'enfant.



Le rapport est consultable sur le site www.solidarites-sante.gouv.fr

Elle appelle les politiques publiques à soutenir les choix des parents en ce sens, et à l'ensemble de la société de permettre que du temps soit libéré pour les parents. La commission entend privilégier la présence des mères et des pères d'une majorité de bébés tout au long de leur première année de vie. Pour ce faire, elle avance 3 propositions fortes étroitement liées :

- **du temps en plus pour les mères** : deux semaines de congé post natal ou d'adoption supplémentaires pour atteindre 3 mois plein ;
- **du temps en plus pour les deux parents à partir du 4^{ème} mois**, par la mise en place d'un congé parental de 9 mois partageable, « avec un niveau d'indemnisation suffisamment attractif, qui correspondrait à un montant minimum de 75 % du revenu perçu, quel que soit le statut » ;
- **du temps en plus pour les pères**, avec un congé paternité allongé à 9 semaines.

Des propositions qui rejoignent totalement celles avancées par l'Unaf depuis des années : donner du temps aux parents et repenser les congés en lien étroit avec un meilleur accueil de la petite enfance.

Le congé paternité allongé à compter de juillet 2021

Le Sénat a adopté le 14 novembre l'allongement du congé de paternité qui passe donc de 14 à 28 jours, dont 7 obligatoires. C'est une bonne nouvelle qui signe la reconnaissance du rôle des pères. Mais, alors que le congé de naissance (3 jours ouvrables) est complètement indemnisé, le congé de paternité est soumis à conditions et n'accorde aux salariés qu'une indemnisation partielle. Un obstacle qui, associé aux contrats de travail précaires et aux revenus modestes, décourage jusqu'à présent environ 30 % des pères éligibles. L'allongement est, comme l'a dit le secrétaire d'État Adrien Taquet, un premier pas vers une politique plus ambitieuse.

33,3 %

des ménages avec enfant(s) ont vu leur situation financière se dégrader durant le confinement, contre seulement 18 % des ménages sans enfant. C'est un des premiers enseignements de l'enquête Epicov, menée auprès de 135 000 personnes au cours du confinement (mars-mai 2020).



Faciliter le maintien à domicile

Action Logement propose une nouvelle aide, d'un montant maximum de 5 000 euros, pour l'adaptation des salles de bain des personnes âgées et des salariés en perte d'autonomie. Elle permet en particulier la transformation des baignoires en douches adaptées avec sol antidérapant, mais peut également s'appliquer au rehaussement des toilettes et à l'installation de lavabos adaptés. Cumulable avec les aides existantes, cette aide est soumise à des conditions de ressources.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet d'Action Logement



Attachée à renouer des liens par une rencontre en présentiel, l'Udaf 76 a pu tenir son assemblée générale le 25 juin en assurant la sécurité de la cinquantaine de personnes présentes. L'AG s'est déroulée dans la salle des fêtes d'Isneauville prêtée par la municipalité afin que l'événement se déroule dans le respect des gestes barrières. Présidents d'associations, administrateurs, représentants et salariés ont ainsi été informés des activités et des finances de l'Udaf pour l'année 2019.



Conseil d'administration

Trois administrateurs, M^{me} Coralie Courtaigne Deslandes, M^r Jean-Luc Liguori, membres désignés et M^r Michel Walosik, candidature cooptée en conseil d'administration et validée en assemblée générale en juin, sont rentrés dans le Conseil d'administration qui a tenu sa première séance le 8 septembre. Les 21 membres présents ont pris plaisir à se retrouver après 6 mois de séparation.

Institution

Représentants Udaf dans les CCAS

110 représentants ont été nommés et font maintenant partie des conseils municipaux ou des conseils communautaires (CIAS).

Compte tenu de la situation actuelle, nous n'avons pu les réunir pour leur présenter l'Udaf, nos services, nos locaux, mais chacun d'eux a reçu les documents nécessaires à sa mission de représentation : plaquette de l'institution et dépliant de l'Unaf « Être représentant dans les CCAS ». Nous ne manquerons pas d'organiser dès que possible une rencontre.

Commissions des usagers (CDU)

Les représentants Udaf au sein des CDU ont été nommés par l'ARS dans les établissements suivants :

- Clinique Saint-Hilaire
- ADIR HAD L'Estuaire
- Durécu-Lavoisier
- CHR du Rouvray
- CRMPR les Herbiers
- CLCC de Becquerel
- Hôpital privé de l'Estuaire
- Hôpital de Barentin
- Clinique Bois Petit de Sotteville
- Clinique Saint-Hilaire
- Clinique de l'Europe
- Clinique du Belvédère
- Hôpital de Neufchâtel
- Hôpital d'Yvetot
- Clinique Mathilde
- Hôpital de Saint-Valéry-en-Caux
- Hôpital de Dieppe
- Centre Hospitalier de Eu
- Centre mental MGEN
- Centre hospitalier des Hautes Falaises
- Centre prévention du suicide
- Clinique les Jonquilles.

Pour rappel, les CDU sont présentes dans chaque établissement de santé public et privé pour représenter les patients et leur famille. Leurs coordonnées sont disponibles auprès de Chantal Cornier (ccornier@udaf76.fr).

En bref

Assemblée Générale de l'Uraf

L'AG de l'Uraf s'est tenue le 14 septembre et a réuni les représentants de quatre départements normands. La confiance au Président Michel Lericque a été renouvelée.

Assemblée Générale de l'Unaf

L'AG de l'Unaf s'est déroulée à Paris le 26 septembre. Une assemblée où ne siégeait qu'un seul administrateur par Udaf, en l'occurrence M^r André MIGNON, vice-président pour l'Udaf 76.

Nouveauté

Ouverture de six Points Conseil Budget

Perte d'emploi, séparation ou tout simplement accumulation de crédits peuvent plonger de nombreuses familles dans les difficultés.

L'Udaf ouvre prochainement 6 points d'accueil budget (PCB) sur les communes de Dieppe, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Rouen droite et Rouen gauche. Ces permanences ont pour vocation d'accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires et contribuer à lutter contre le surendettement. Les conseils sont personnalisés et le suivi confidentiel et entièrement gratuit.

Lancé par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le label Point Conseil Budget légitime l'expertise de l'Udaf en matière d'accompagnement budgétaire. L'obtention de 6 PCB sur les 11 attribués à la Seine-Maritime nous permettra de développer ce service sur un large périmètre du département en nous positionnant comme acteur principal du dispositif.

Plus d'infos : Nicolas Killmann / 0633116462 / nkillmann@udaf76.fr



Udaf de Seine-Maritime

Après Facebook, LinkedIn et YouTube, l'Udaf est désormais présente sur **Twitter**. Venez y découvrir notre actualité et n'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! 



Innover pour travailler mieux, ensemble, demain

L'Udaf 76 a lancé, avec le soutien de l'ANACT*, son projet « **Innover pour travailler mieux ensemble demain** ». Dans le cadre d'une démarche collaborative avec les salariés, il s'agit de tirer les enseignements de la crise sanitaire et de son impact sur l'organisation du travail. Au programme des réflexions : télétravail, management à distance, gestion des espaces, risques psychosociaux, outils numériques... Un enjeu fort de développement de la qualité de vie professionnelle qui s'inscrit plus largement dans un mouvement sociétal d'une nouvelle relation au travail.

* Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail



Notre antenne de Dieppe a réuni ses partenaires professionnels des CCAS, CLIC, MAIA et autres intervenants sociaux du secteur de Eu et du Tréport le 30 septembre dernier. Une rencontre qui avait pour but de faire ensemble le point sur les services proposés par l'Udaf 76.

3244

C'est le nombre de vues enregistrées par nos tutoriels vidéo destinés aux tuteurs familiaux. Rendez-vous sur notre chaîne Youtube ! 

Un nouveau partenariat avec le pôle emploi

M^{me} DOMBROWSKI, Présidente de l'Udaf 76 et M^{me} GILET, Directrice du pôle emploi du Tréport, ont signé une convention le 28 octobre dernier. L'objectif de ce nouveau partenariat consiste à lever les freins qui entravent les perspectives d'entrée en formation ou de retour à l'emploi, grâce à un accompagnement individualisé. Débutée le 1^{er} juillet 2020, cette action se prolongera jusqu'au 30 juin 2021 et se déploiera sur le territoire du Tréport, de Neufchâtel-en-Bray et de Forges-les-Eaux.



Intervention de l'équipe ISTF auprès des étudiants



Notre équipe ISTF* est intervenue à l'Institut Régional du Travail Social (IDS) de Canteleu devant une centaine d'étudiants futurs assistant(e)s de service social et éducateur(trice)s spécialisé(e)s. Objectif : présenter les services de l'Udaf et informer sur les mesures de protection et leurs alternatives.

* Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

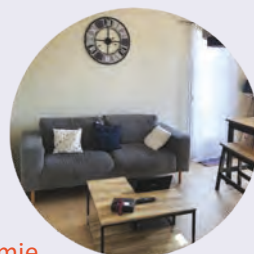
Dispositif de logement partagé



Un nouveau dispositif dans la ville de Eu

Parce que les solutions de logement offertes aux personnes vulnérables ne doivent plus se limiter à choisir entre établissement et domicile, l'Udaf 76 se mobilise depuis plusieurs années sur la question de l'habitat partagé et inclusif.

Après Canteleu et Mont-Saint-Aignan, c'est à la commune de Eu d'accueillir un de nos logements depuis janvier dernier. L'appartement de type 5 s'adresse à des travailleuses ESAT. Le logement comporte 4 chambres, dont l'une est encore disponible à ce jour.



Un accompagnement dans l'autonomie

Le concept est le même que pour les autres logements partagés : les locataires disposent d'un espace privé (chambre) qu'ils ont pu meubler et décorer à leur convenance. Les espaces de vie commune (salle à manger, salon, cuisine) ont été aménagés et équipés par l'Udaf. Les occupants bénéficient de l'intervention d'une aide à domicile chargée de les accompagner dans les gestes de la vie quotidienne et de veiller à leur bien-être.

Ce dispositif propose un accompagnement dans une dimension collective et présente de nombreux avantages pour les personnes vulnérables en termes de socialisation, d'insertion sociale et de sécurité, en respectant leurs souhaits, leurs potentialités d'autonomie et leur vie privée.



Documentation

L'Udaf met progressivement à jour sa documentation aux couleurs de la nouvelle charte graphique du réseau. Les nouveautés : pochette d'accueil pour les personnes accompagnées, plaquette institutionnelle et flyers ISTF et médiation familiale Aidants & aidés.

Pour en savoir plus, contactez Mme Dalida AGOU

07 63 59 06 07 dagou@udaf76.fr



médiation pour aidants & aidés



Apaiser les conflits grâce à la médiation

Le handicap, le vieillissement ou la dépendance d'un proche peuvent provoquer des conflits au sein des familles. L'Udaf 76 participe à l'expérimentation lancée par l'Unaf et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) afin de proposer aux aidants et aux aidés une offre de médiation familiale adaptée.

Rencontre avec Isabelle Breuil, médiatrice en charge de ces questions.

Pourquoi proposer une médiation spécifique aux aidants et aidés ?

« Être aidant d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie expose à des risques de conflits familiaux particuliers : entre personne aidée et personne aidante, mais aussi entre aidants, par exemple au sein des fratries. Ces conflits peuvent concerner l'organisation du maintien à domicile, l'entrée en établissement, la répartition de l'obligation alimentaire, la cohabitation avec un proche en situation de handicap, la prise de décision d'une mesure de protection... Notre service intervient habituellement dans le cadre de divorces ou séparations sur les sujets conflictuels liés aux enfants (résidence, exercice conjoint de l'autorité parentale, pension alimentaire, communication entre parents...). Nous proposons aussi des médiations destinées aux parents et ados, aux grands-parents qui n'ont pas accès à leurs petits-enfants, au maintien des liens intrafamiliaux ou aux conflits de successions. La médiation aidants-aidés se

distingue par le fait qu'il y a, dans l'échiquier, une personne vulnérable liée à un ou des proches par une situation de dépendance. Cette perte d'autonomie fait évoluer les liens qui unissent les membres d'une famille. Les divergences peuvent apparaître au moment des prises de décisions importantes, lorsqu'il s'agit de répartir les tâches, les contributions financières, mais pas seulement. Beaucoup se joue aussi au travers de l'histoire familiale, des relations établies bien avant la survenue de cette situation de dépendance. La médiation aidants-aidés n'a parfois lieu qu'entre aidants, l'aidé n'étant pas en capacité de s'exprimer ou bien refusant de prendre partie, par exemple dans le cas de conflits de fratrie. Elle peut également faire intervenir des partenaires d'aide à la personne et donc extérieurs à la famille. Mais le socle commun de toute médiation familiale reste le même : offrir la possibilité d'évoquer les tensions en toute confidentialité, avec un tiers professionnel neutre, afin d'apaiser les conflits et de travailler, avec l'ensemble des personnes concernées, sur des solutions durables. »

Comment se déroule une médiation ?

« Lorsque notre service est sollicité, nous contactons tous les membres de la famille concernés. Un entretien individuel d'information est proposé durant lequel nous expliquons ce qu'est la médiation et recueillons la parole de chacun. Si les protagonistes acceptent le processus de médiation, nous convenons de rendez-vous réguliers et collectifs, il est même possible d'organiser des visios si l'une des personnes est trop éloignée. Le premier entretien est gratuit, les autres séances sont quant à elles payantes, selon un barème national qui prend en compte les revenus de chacun. Comme pour toute médiation, il est important d'agir le plus en amont possible, afin de ne pas laisser s'installer des conflits qui pourraient être évités par le dialogue et le compromis. »

**Le service médiation intervient sur les agglomérations de Rouen, de Dieppe et au Pays de Bray
Isabelle Breuil - 07 64 57 65 38 - ibreuil@udaf76.fr**

Les associations familiales

Face au Covid

Alors que les français se reconfinent pour plusieurs semaines, retour sur la première vague et la façon dont associations et familles ont vécu cette crise sans précédent.



Maintenir le lien

Durant la période de confinement, les associations familiales ont poursuivi leurs missions de soutien aux adhérents et aux bénévoles en maintenant le lien par téléphone, visioconférences et via l'utilisation des réseaux sociaux (facebook, blog...). Certaines structures ont déployé de nouveaux outils de communication, comme

l'APF France handicap de Normandie et des Hauts-de-France avec le soutien la FEHAP* qui ont ouvert une plateforme téléphonique interrégionale d'écoute « *Gardons le lien !* » visant à maintenir le lien social, d'écoute et d'orientation avec les personnes isolées en situation de handicap et leur entourage. Plus que jamais, les psychologues du service *Écoute-famille* de **l'Unafam** ont aidé les familles confrontées à la maladie psychique d'un proche. L'association a aussi assuré les remontées de terrain pour alerter les pouvoirs publics. D'autres structures ont poursuivi leurs activités, à l'image des **ADMR** dont les aides à domicile ont continué à intervenir chez les personnes qui en avaient besoin. **La CSF de Déville et de Saint-Etienne** a également, en collaboration avec les mairies ou les établissements scolaires, procuré des équipements aux familles qui n'en avaient pas. D'autres comme **l'AFP d'Yvetot** ont distribué des colis avec la banque alimentaire ou constitué des groupes de couturières pour réaliser et distribuer des masques aux adhérents. Ces actions ont en tout cas permis de nouer de nouveaux partenariats et de renforcer les solidarités.

* FEHAP : Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires



Une reprise progressive

L'après confinement a vu reprendre progressivement les activités des associations, par exemple pour **l'APF France handicap** qui, dans le cadre de la campagne nationale **#unétépascommelesautres** a mis en place des sorties en petits groupes chaque semaine afin de respecter les mesures sanitaires. Elle a également lancé « *La parent'aise* » à destination des aidants qui, suite au déconfinement, ont pu bénéficier d'une demi-journée de bien-être afin de se reposer et de recréer du lien.

Aid76 a pu reprendre l'ensemble de ses activités d'aide à domicile après avoir rencontré des problèmes de fourniture de gants et de masques. **L'association Jumeaux et plus** a elle aussi organisé quelques sorties parents-enfants et avait malheureusement programmé d'autres rencontres avant l'annonce du second confinement. **Les Chantiers Éducation de Rouen** proposés par les **AFC** ont été relancés ... avant d'être de nouveau stoppés.

L'annulation des bourses aux vêtements des vide-greniers, des activités sportives, des conférences et de toutes les autres activités organisées par les associations pour se faire connaître a un impact important. De nombreuses adhésions de 2019 n'ont pas encore été renouvelées en 2020 et la baisse des ressources met en péril l'existence même de certaines associations.



Paroles de familles

“ Comment concilier plusieurs programmes scolaires dans une journée, quand on est en télétravail et/ou seul(e) à la maison pour faire face ?

Les masques des ados vont peser sur le budget.

On regrette de ne plus voir nos proches, WhatsApp c'est mieux que rien mais pas suffisant.

Toutes ces infos dans les médias, ça stresse.

Les structures ont fermé. Nos enfants en situation de handicap sont revenus au foyer. Pour les aidants, ça a été dur. ”

M^{me} Potez, association de la Médaille de le Famille Française

« Les familles nombreuses ont été lourdement mises à contribution cette année. Travail à la maison, manque d'ordinateurs, difficultés de la promiscuité. Mais nous avons été aussi émerveillés par les trésors d'imagination et le courage des familles qui, malgré les circonstances, ont pu occuper les enfants, gérer internet avec leurs adolescents, ne pas les inquiéter et resserrer les liens. »



L'enquête de la CSF

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) de Canteleu a effectué une enquête auprès de 49 familles durant le confinement.

Si globalement la vie en famille s'est bien passée pour 82 % des participants, dans des conditions de logement estimées bonnes pour 47 familles, 59 % ont accusé des moments de déprime. 20 % n'ont pu assurer correctement, selon eux, la continuité pédagogique et 14 familles ont vu leur situation financière se dégrader.

Quelles leçons tirer de cette crise ?

Pour les familles, plusieurs prises de conscience ont émergé dont celle que l'enseignement ne s'improvise pas et, plus globalement, la nécessité de ralentir le rythme du quotidien, de vivre des moments privilégiés de partage.

Les associations ont, quant à elles, appris à garder des liens avec leurs adhérents à distance, même si les temps d'échanges et la proximité ont beaucoup manqué.

Les bénévoles et responsables d'associations sont inquiets pour leur avenir et pour les personnes isolées qui ne trouvent plus d'occasions pour se rencontrer. Une situation qui vient de s'aggraver avec le retour du confinement.

Qu'en est-il pour l'Udaf ?



Franck Bihl,
Directeur Général

« Depuis le mois de mars, notre principal objectif est de garantir à la fois la qualité du service due à nos usagers et la santé et la sécurité de nos collaborateurs. Cet équilibre reste LA préoccupation des représentants du personnel et des membres du comité de direction, et préside aux choix qui sont faits dans l'organisation du travail au sein de notre institution. La décision du premier confinement a été un véritable choc pour l'ensemble du personnel. La mise en place du télétravail généralisé, l'accompagnement des salariés, la fermeture des locaux et la suppression des visites à domicile ont été les premières mesures prises pour faire face à plusieurs difficultés : pénurie d'équipement de protection individuelle, gestion du courrier, isolement des collaborateurs. Afin de garantir un accompagnement de qualité, les intervenants sociaux ont reçu pour consigne de maintenir un contact téléphonique hebdomadaire avec les personnes qui leur étaient confiées. Par ailleurs, afin de rester mobilisé, il importait de conserver le sens du collectif. Grâce aux initiatives de l'encadrement dans la mise en œuvre de nouvelles modalités de réunion, l'esprit d'équipe a été maintenu.

Depuis la fin du confinement, le télétravail est maintenu. Nous avons réactivé les visites à domicile selon un protocole très strict de respect des gestes barrières. Nous avons ré-ouvert notre accueil physique. Les collaborateurs sont partiellement présents sur site. Pour autant, les risques de toute nature demeurent. Qu'ils soient humains ou financiers, nous devons rester vigilants au bien-être des salariés et à la pérennité économique de nos dispositifs. Je profite de cette colonne pour saluer et remercier l'ensemble du personnel pour sa mobilisation et son dévouement auprès d'un public des plus vulnérables. J'aurais souhaité que, comme pour d'autres métiers de l'accompagnement, le personnel bénéficie du financement d'une prime marquant une reconnaissance par ailleurs méritée. En rédigeant ces quelques lignes, je repense aux vœux que j'adressais au personnel le 1^{er} janvier dernier. Je faisais à l'époque le parallèle avec ce que furent les années 20 du siècle dernier et cette nouvelle décennie, en espérant qu'elle connaisse la même insouciance, la même gaieté... J'ignorais, alors, les affres qui nous attendaient. Comment imaginer une telle pandémie, ses conséquences, l'anxiété et l'incertitude qu'elle engendrerait ? »

Protection de l'enfance

Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant

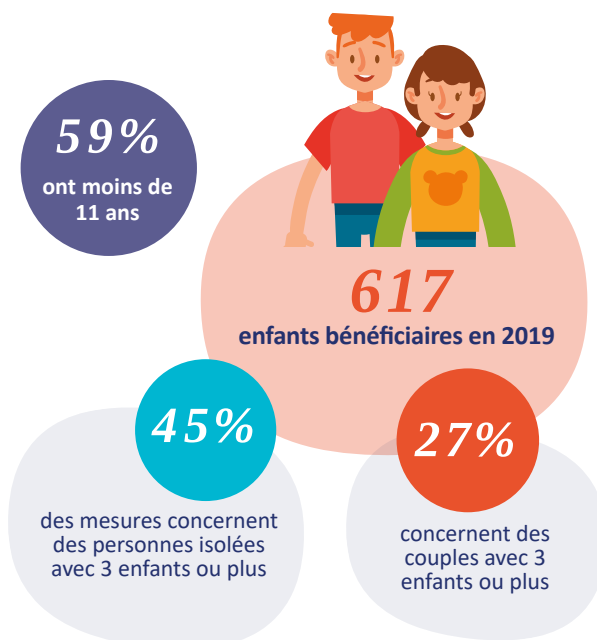
La date du 20 novembre célèbre chaque année la journée internationale des droits de l'enfant. L'occasion pour l'Udaf de revenir sur sa mission, peu connue mais essentielle, dans le champ de la protection de l'enfance : la MJAGBF.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a créé la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF), en remplacement de l'ancienne tutelle aux prestations sociales enfants (TPSE). Elle l'introduit dans le code civil en même temps qu'elle l'inscrit dans le domaine de la protection de l'enfance. Il s'agit d'une mesure visant la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants par un soutien actif auprès de parents cumulant des difficultés, notamment matérielles.

Dans les faits, lorsque les prestations familiales ou le revenu de solidarité active ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale n'apparaît pas suffisant, le juge des enfants peut ordonner qu'ils soient, en tout ou partie, versés à une personne physique ou morale qualifiée dite " délégué aux prestations familiales." L'Udaf assure cette mission.

193 familles accompagnées en 2019

Huit délégués aux prestations familiales accompagnent actuellement les familles du département. Un point mensuel est effectué au domicile des parents. Objectif : élaborer avec eux un budget qui prend en compte les besoins de leurs enfants, qu'ils vivent au domicile ou qu'ils soient confiés à un tiers. Ces rencontres sont aussi l'occasion de faire un point sur les difficultés rencontrées. Fragilisées par un parcours de vie souvent difficile, ces familles ne perçoivent pour la plupart que les minimas sociaux. Les situations sont fréquemment aggravées par le surendettement, la monoparentalité, l'isolement et parfois les addictions. Elles bénéficient souvent d'autres mesures



d'accompagnement, les délégués travaillent donc en concertation avec les éducateurs, les travailleurs familiaux mais aussi les banques, les bailleurs,...

Les bénéfices de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial sont nombreux :

permettre le retour à l'autonomie financière, maintenir des conditions de vie décentes, renforcer et développer des liens avec les enfants, éviter le placement et, s'il a lieu, préparer le retour dans la famille.

Historique de la protection de l'enfance

La notion de Protection de l'Enfance s'est imposée dans la seconde moitié du XIX^e siècle. A l'origine, on trouve l'abandon des nouveau-nés par des mères en détresse : à Rouen, une moyenne de 500 bébés par an étaient déposés anonymement dans le tourniquet situé à l'entrée de l'Hôpital Général. Placés chez des nourrices, ces bébés connaissaient une mortalité effrayante. Pour convaincre les mères de garder leurs enfants, des secours leur furent versés et le Tour fut remplacé par un bureau d'enregistrement. Le nombre des enfants abandonnés chuta. Mais la loi de 1889 sur la protection de l'enfance permettant de retirer à leurs parents des enfants maltraités ou délaissés, puis celle de 1898 qui prévoit pour les enfants de parents hospitalisés ou incarcérés un placement provisoire, firent à nouveau grimper les effectifs d'enfants assistés. Ils sont alors à la charge financière du département, puis du Préfet. L'assistance hospitalière laisse la place à l'Assistance Publique et à des établissements agréés qui se multiplient entre les deux guerres, en complément des familles d'accueil. En 1953, l'AP devient l'Aide Sociale à l'Enfance qui doit faire face à un afflux dans la décennie 1970

marquée par le chômage. Suite à la première enquête sur l'ASE (rapport Dupont Fauville en 1973) qui révèle un coût des établissements disproportionné (63 % du budget pour 15 % d'enfants) par rapport aux dépenses pour les enfants secourus à domicile, on renforce les prestations mensuelles avec accompagnement visant au maintien de l'enfant dans sa famille. En 1983, la responsabilité de ce service est transférée au Président du Conseil Général - devenu Départemental.

La Protection de l'Enfance aujourd'hui

La Direction de l'Enfance et de la Famille du Département comporte deux branches : la Protection Maternelle et Infantile et l'Aide Sociale à l'Enfance. Son action est encadrée par un schéma départemental et évaluée chaque année par l'ODPE* qui regroupe les acteurs dans ce champ, dont l'Udaf fait partie. Les missions de l'ASE comprennent la prise en charge des enfants placés en raison de défaut de soins ou de maltraitance. Actuellement, entre 3000 et 3500 enfants sont confiés à des familles d'accueil ou des établissements, dont une moitié d'adolescents. Mais lorsque c'est possible, pour préserver le maintien de l'enfant dans sa famille, ou lui permettre d'y revenir, diverses formes d'accompagnement sont déployées : interventions à domicile de TISF*, mesures éducatives ou encore accompagnement à la gestion du budget. **Les MJAGBF rentrent dans cette politique de protection de l'enfance.**

47,5%

des ménages ont un revenu compris entre 1 et 1,4 SMIC.



Olivier Le Goareguer, responsable du pôle Famille

*" La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial constitue un maillon essentiel dans les dispositifs proposés par la protection de l'enfance en faveur du maintien ou du retour des enfants au sein de leurs familles. Elle vise à garantir la prise en compte de leurs besoins fondamentaux, dans un contexte socio-économique plus que jamais difficile. Le taux de pauvreté des familles monoparentales s'élève en effet à 34,6 % dans notre département contre 30,9 % pour la moyenne nationale. 12,5 % des enfants vivent avec des parents qui n'ont pas d'emploi**.*

La baisse des prescriptions de la MJAGBF nous inquiète. Nous l'avons fait savoir aux juges des enfants des tribunaux de Dieppe et Rouen ainsi qu'aux directions enfance famille et action sociale du Conseil Départemental. Une réflexion commune est engagée afin de trouver des pistes d'actions possibles pour inverser cette tendance, notamment par la sensibilisation du parquet et de la protection judiciaire de la jeunesse.

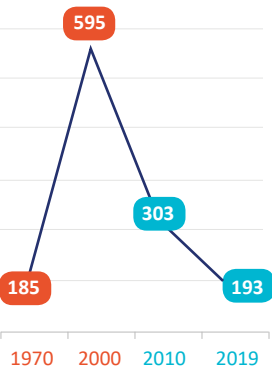
Car la disparition de cette mesure serait préjudiciable.

Nos délégués aux prestations familiales sont des acteurs de la protection de l'enfance. Leur action quotidienne est particulièrement pertinente en articulation avec le travail des techniciens de l'intervention sociale et familiale, des services d'AEMO/AED, ou encore des services de l'ASE. La MJAGBF a notamment toute sa légitimité dans les situations de placement où elle permet par exemple de trouver des solutions pour le maintien dans le logement et l'amélioration du cadre de vie afin de faciliter le retour définitif de l'enfant ou d'exercer le droit de visite. Elle permet en outre d'investir un des volets de la fonction parentale dans le cadre du projet pour l'enfant : maintien du lien avec l'enfant et participation à l'entretien, aux loisirs, aux projets... Dans l'intérêt des enfants, le recours à cette mesure doit être plus systématique."*

Contact : 02 76 51 71 69

Nombre de mesures prises en charge par l'Udaf 76

(TPSE jusqu'en 2007 puis MJAGBF)



* ODPE : observatoire départemental de la protection de l'enfance * TISF : technicien de l'intervention sociale et familiale * AEMO : assistance éducative en milieu ouvert * AED : aide éducative à domicile
** Chiffres extraits du rapport 2017 de l'ODPE



3

questions à ...

Gaëlle Simon

Ambassadrice Udaf pour le réseau de prévention des Violences Intra-Familiales (VIF) piloté par l'UTAS* de Dieppe-Neufchâtel.

Dans quel contexte avez-vous été intégrée au réseau VIF ?

« L'Udaf a été contactée fin 2017 par l'UTAS de Dieppe-Neufchâtel afin d'intégrer le comité de pilotage du réseau de prévention des violences intra-familiales (VIF) qu'elle anime. Ce dernier avait été récemment mis en place dans le cadre du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Je suis intervenante sociale, et à l'époque j'accompagnais des personnes que je savais victimes de violences. Le sujet m'intéressait, j'avais suivi une formation au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles de Seine-Maritime (Cidff). Une convention a été signée avec l'UTAS, et je me suis portée volontaire pour représenter l'Udaf 76 au sein du Copil. »

Quelles sont les missions du réseau ?

« Le réseau VIF est piloté par les UTAS du département, au plus près du terrain. Son objectif est que toutes les personnes victimes de violences puissent accéder à leurs droits, être protégées, accompagnées et se reconstruire. Pour ce faire, le comité de pilotage réunit les acteurs du champ des violences intra-familiales intervenant sur le secteur Dieppe-Neufchâtel : l'ISCG*, les associations (CIDFF, CAPS*, ONM*, les Nids...), le CASA*, la DRDFE*, les missions locales, les CMS*, les commissariats et gendarmeries, les élus, les assistantes sociales, les bailleurs sociaux... Nos rencontres régulières permettent de mieux connaître les compétences et les modalités d'intervention de chacun. Ces réunions facilitent le partage d'informations, la connaissance des dispositifs existants et à venir. Le réseau permet également de faire remonter les besoins, mais aussi de coordonner les actions pour les rendre plus efficaces en mutualisant les moyens, de développer les partenariats, d'impulser des projets.

Plus concrètement, au dernier copil ont été évoqués la mise à disposition de logements pour éloigner les auteurs de violences, les actions de prévention organisées par le CIDFF dans les écoles, l'intervention de sensibilisation auprès du personnel de santé d'une maison médicale, le site internet dédié lancé par le département, les actions collectives du CAPS pour redonner confiance aux victimes, la permanence d'un psychologue à l'association la Passerelle, les bons taxi pour les femmes victimes, les réflexions en cours



1000

infractions pour des violences au sein du couple ont été recensées en 2019 dans le département



sur le handicap et la place de l'enfant... Ce renforcement du maillage des partenaires locaux est un atout pour l'accompagnement des victimes et pour la prévention.»

Quelle est la contribution de l'Udaf ?

« Avec 69 intervenants sociaux tous les jours sur le terrain, l'Udaf 76 est un observateur privilégié. Nous intervenons le plus souvent au domicile, là où les violences s'exercent, en protection des vulnérabilités et en protection de l'enfance. Je peux être amenée à faire remonter au réseau des cas ou des suspicions de violence que signalent mes collègues. Je suis aussi là pour les conseiller sur la conduite à tenir dans ces situations complexes où le mécanisme d'emprise est présent et où la moindre erreur de communication peut bloquer la parole de la victime. Nos associations familiales peuvent elles aussi être des relais d'information en signant une convention avec l'UTAS.

Je prends mon rôle d'ambassadrice très à coeur. J'aimerais prochainement pouvoir assister à une permanence du Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions de l'hôpital de Dieppe. Je projette aussi d'organiser l'intervention d'une psychologue auprès des services de l'Udaf intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance sur le thème de la place des enfants dans les violences conjugales.»

* UTAS : Unité Territoriale d'Action Sociale / ISCG : Intervenant Social en Commissariats et en Brigades de gendarmerie / CAPS : Comité d'action et de Promotions Sociales / ONM : Oeuvre Normande des Mères / CASA : Centre d'accueil spécialisé pour les agressions / DRDFE : Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité / CMS : Centres Médicaux Sociaux / MJAGBF : mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

